



Séparation de bien

Par Libellule18

Bonjour,

Lors de notre divorce en 2012, il a été convenu que chacune des parties (mon ex conjoint et moi-même) gardions une maison

N'ayant pu faire la séparation des biens de suite suite à un souci financier, la séparation doit ce faire début août

Il est prévu que je paie la différence entre les 2 maisons car je garde celle qui a la plus forte estimation

Au premier rendez-vous notarial, il était convenu que les frais de notaires soient divisés par 2

A ce jour mon ex mari veut que je paie la totalité des frais de notaires et il me menace de ne pas signer si je ne paie pas

Ma question est de savoir s'il en a le droit en sachant que le jugement du divorce me désigne comme la personne gardant le domicile principal

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sauf si le jugement précise la répartition des frais, il faut trouver un accord.

Sinon tout est bloqué et il faudra saisir le juge à nouveau .

Par Libellule18

Le jugement précise bien que je garde la maison principale et lui la maison mise en location, je dois juste lui verser la différence mais il ne veut pas payer sa part du notaire

Donc je pense que ce sera tribunal

Merci tout de même pour votre réponse

Par yapasdequoi

Le jugement n'a pas statué sur les frais de partage.

Il est d'usage qu'ils soient partagés.

Mais si litige, il faudra retourner devant le juge.